

lisation du Saint-Laurent? On pourrait déposer ces correspondances sur le bureau de la Chambre avant le débat.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'existe aucune correspondance, sauf en ce qui concerne la présence du ministre canadien à tel endroit à une date déterminée. Il n'est nulle part question de la valeur intrinsèque des ententes ou négociations relatives à un traité entre le Canada et les Etats-Unis: jusqu'à présent, il n'y a eu que des discussions purement verbales.

Le très hon. MACKENZIE KING: A-t-on adopté depuis la dernière session des décrets du conseil concernant la canalisation du Saint-Laurent?

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, aucun décret, que je sache, n'a été adopté depuis la dernière session. Mais je m'en assurerai et, s'il en existe, j'en enverrai le texte à mon très honorable ami.

(La motion est adoptée et la séance est levée à quatre heures et dix.)

Vendredi, 5 février 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

#### DEPOT D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat): Je désire déposer sur le bureau de la Chambre le texte de la convention internationale relative à la protection de la propriété industrielle, laquelle a été signée au nom du Canada le 6 novembre 1925 et dont la ratification par un arrêté du conseil a été effectuée le 1er mai 1928. Autant que je sache, cette convention n'a pas été déposée devant le Parlement; comme elle doit servir de base à un projet de loi que j'ai l'intention de présenter, je la dépose maintenant sur le bureau de la Chambre.

#### RECLAMATIONS POUR FAITS DE GUERRE ILLEGAUX

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat): Je désire déposer sur le bureau de la Chambre le rapport préliminaire de M. Errol M. McDougall, commissaire des réparations, relativement aux réclamations suscitées par le mauvais traitement de prisonniers de guerre. Ce rapport est assez volumineux. Beaucoup de personnes l'ont demandé, aussi ferai-je la motion habituelle pour l'impression de ce rapport en vue de sa distribution. Avec l'autorisation de la Chambre, je propose:

Que six cents exemplaires du rapport provisoire à S. Exc. le Gouverneur général en conseil, en date du 13 janvier 1932, fait par Errol M. McDougall, commissaire nommé pour faire enquête et rapport sur les réclamations pour faits de guerre illégaux et réparations à être payées qui en découlent, déposé sur le bureau de la Chambre, ce jour, soient imprimés sans délai et que l'application de la règle 64 soit suspendue à cet effet.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Ce rapport sera-t-il mis à notre disposition pour être discuté?

L'hon. M. CAHAN: Je le dépose aujourd'hui sur le bureau et je propose qu'il soit imprimé le plus tôt possible.

(La motion est adoptée.)

#### PRIMES DE PECHE

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre de la Marine): Monsieur l'Orateur, comme on exige que le relevé des sommes payées sous forme de primes de pêche soit déposé sur le bureau de la Chambre, je tiens à signaler que ces versements sont mentionnés à la page 32 du Rapport annuel du département des Pêcheries, lequel a été déposé cet après-midi.

#### ELOGE DES DEPUTES DECEDES

FEU M. CLÉMENT ROBITAILLE ET FEU M. JOHN FRANCIS BUCKLEY

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lorsque nous nous sommes séparés au mois d'août dernier, nous avions tous l'espoir, je suppose, que la mort ne viendrait pas décimer nos rangs. Malheureusement, j'ai le triste devoir d'enregistrer le décès de deux des nôtres. J'offre à mon très honorable ami (M. Mackenzie King) et à ses collègues mes plus sincères condoléances pour la perte qu'ils ont subie et qui est aussi une perte pour la Chambre entière. Dans la personne des députés défunts, nous avons perdu deux compagnons aimables et sympathiques qui, tout en servant loyalement leur parti, étaient dans les meilleurs termes avec tous les membres de cette Chambre.

L'honorable député d'Athabaska (M. Buckley) fut le premier à disparaître; il avait juste atteint sa quarantième année la veille de sa mort. Quoique natif de la république voisine, il était citoyen de Grande-Bretagne. Il était venu tout jeune dans ce pays-ci. Après avoir servi avec distinction durant la guerre, il s'inscrivit à l'une des écoles de droit de Londres et adopta la profession d'avocat. Il s'établit dans l'Alberta où il acquit une très estimable réputation, non seulement dans sa propre ville, mais aussi dans toute cette grande région et il fut élu député par une appréciable majorité.